

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Région de gendarmerie
de Nouvelle-Aquitaine

**Décision n° 16684 du 10 octobre 2018 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie
du cadre général du groupement de gendarmerie départementale de la Haute-Vienne**

NOR : INTJ1825430S

Le commandant adjoint de la région de gendarmerie de Nouvelle-Aquitaine, commandant du groupement de gendarmerie départementale de la Haute-Vienne,

Vu le code de la défense;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale;

Vu la décision n° 22751 du 1^{er} décembre 2017 (NOR : INTJ1727039S),

Décide:

Article 1^{er}

L'adjudant dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef le 1^{er} novembre 2018 :

Delage Michaël NIGEND : 191 084 NLS : 8 039 823

Article 2

Le maréchal des logis-chef dont le nom suit est promu au grade d'adjudant le 1^{er} novembre 2018 :

Dehaies-Canton Gutierrez
Lorraine NIGEND : 205 505 NLS : 8 059 669

Article 3

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} novembre 2018 :

Lagardère Michel NIGEND : 155 452 NLS : 5 303 770
Julian Frédéric NIGEND : 144 428 NLS : 8 003 560
Andrieux Franck NIGEND : 142 009 NLS : 5 272 301
Chauvanet Marc NIGEND : 151 625 NLS : 8 009 610

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 10 octobre 2018.

*Le général, commandant adjoint
de la région de gendarmerie de Nouvelle-Aquitaine,
commandant le groupement
de gendarmerie départementale de la Haute-Vienne,*
F. BONAVIDA